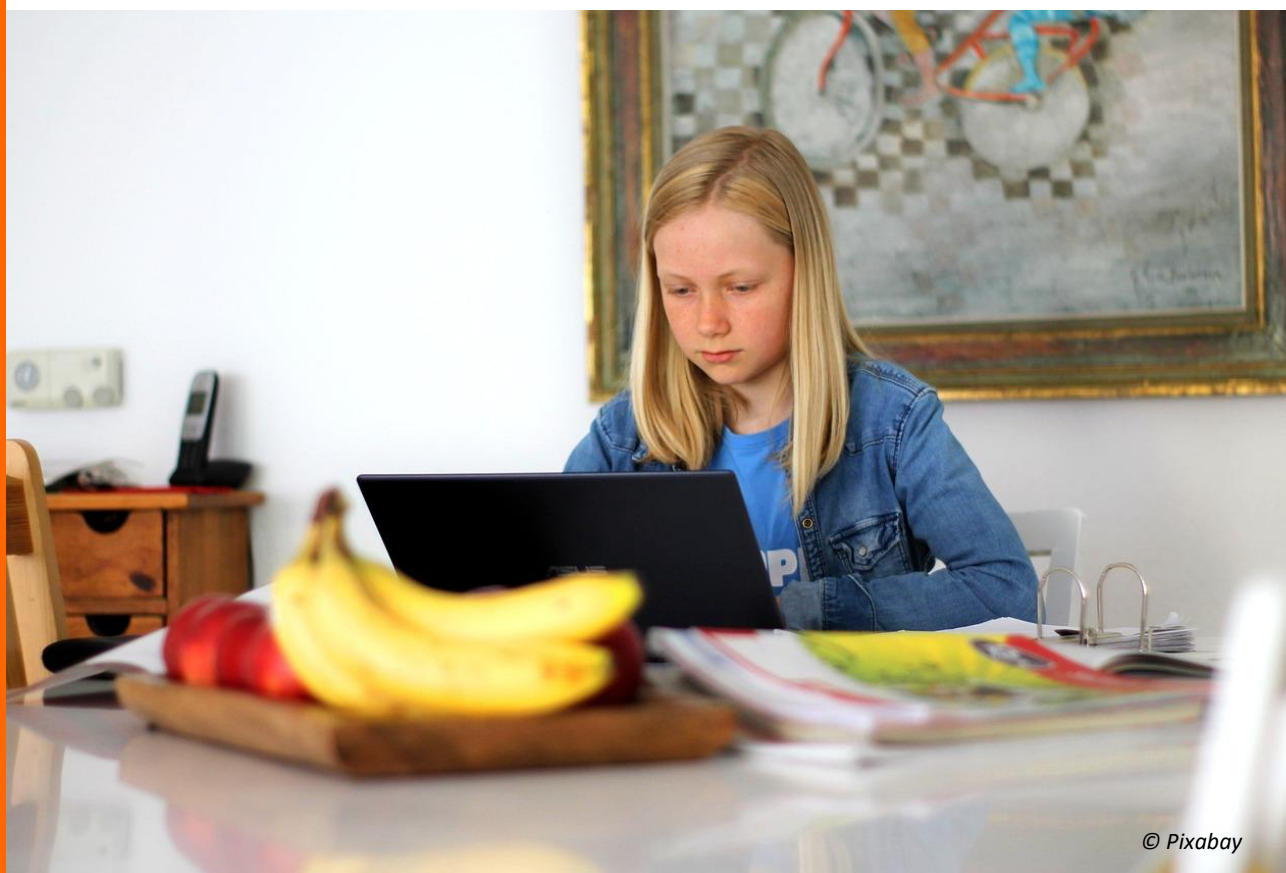


LES OUTILS NUMÉRIQUES POUR LES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES : UN AMÉNAGEMENT POUR TOUS ?



Anne FLOOR

ANALYSE UFAPEC
AVRIL 2025 | 02.25



Résumé :

Accueillir dans sa classe un élève à besoins spécifiques (EBS) avec un outil numérique devient plus courant dans les écoles. Cependant, cet aménagement soulève des problèmes de conscience auprès des enseignants, car il est demandé le plus souvent par des parents "experts" et qui peuvent se permettre l'investissement financier ou qui maîtrisent bien le sujet. Parents et enseignants se trouveraient-ils dès lors face à une école inclusive à deux vitesses ?

Mots-clés :

Tablette, ordinateur, outil numérique, inclusion, formation, ergothérapeute, autonomie, transition numérique, INAMI

Dans un souci de lisibilité, les formes masculines sont utilisées pour désigner les deux sexes, homme et femme, ainsi que les différentes formes d'identité ou d'expression de genre.



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Accueillir dans sa classe un élève à besoins spécifiques (EBS) avec une tablette ou un ordinateur devient plus courant dans les écoles. Cependant, cet aménagement continue à soulever des problèmes de conscience auprès des enseignants. En effet, il s'agit d'un aménagement demandé par des parents "experts" des rouages de l'enseignement et qui peuvent se permettre l'investissement financier ou qui maîtrisent suffisamment le sujet que pour encadrer eux-mêmes leur enfant. Lors des conférences ou rencontres que nous organisons en soirée dans les écoles, les parents nous font systématiquement part de leurs difficultés à trouver un professionnel pour accompagner leur enfant à besoins spécifiques dans la maîtrise suffisante de son outil numérique pour l'amener en classe. Parents et enseignants se trouveraient-ils dès lors face à une école inclusive à deux vitesses ? Comme cet aménagement n'est pas accessible à tous, faut-il en venir à le refuser à ceux qui peuvent se le permettre ? Cela questionne plus globalement notre société sur les opportunités d'émancipation et d'autonomie pour tous.

Pourquoi l'outil numérique pour les EBS reste-t-il encore inaccessible à toutes les familles ?

Les écoles sont confrontées à une variété de familles dont certaines sont à la pointe et spécialisées dans le trouble de leur enfant, alors que d'autres ne sont pas informées, sont dans le déni ou dans l'incapacité financière d'acheter un outil informatique et les logiciels de compensation. Face à ces différents profils, bon nombre d'écoles optent pour des aménagements universels (dans le sens où ils sont appliqués à tous) tels qu'une police de caractères sans empattement¹, des consignes de mise en page des notes de cours et évaluations, du temps supplémentaire en réduisant le nombre de questions. L'achat de l'outil numérique et la formation à la maîtrise des logiciels d'aide à la lecture et à l'écriture ne font pas partie de ces aménagements universels possibles et dépendent bien de la sphère privée. Cela crée évidemment des situations vécues comme "injustes" par les enseignants.

Outre ce volet financier, il sera aussi important que les parents soient informés de la procédure pour demander cet aménagement à l'école : transmission du diagnostic attestant le ou les besoins spécifiques de l'enfant, organisation de la réunion de concertation, signature du protocole définissant les modalités et limites des aménagements raisonnables. Or nous constatons, lors de nos contacts avec les parents qu'il reste encore un important travail d'information à réaliser à ce sujet. La passation des épreuves certificatives externes avec un outil numérique est cadrée par une circulaire mise à jour chaque année en février-mars. Là aussi, mieux vaut être un parent averti pour veiller à ce que tout se passe bien le jour J.

¹ Police dont les caractères n'ont aucun trait horizontal ou vertical au pied, à la tête du jambage.
<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8352730/police-sans-empatement>

La transition numérique à l'école et ses effets

Le Pacte pour un enseignement d'excellence s'est engagé pour la mise en place progressive d'une transition numérique à l'école dès 2019. Celle-ci se traduit par l'éducation au et par le numérique, la formation et l'accompagnement des équipes éducatives, l'équipement numérique des écoles, la mise à disposition d'une plateforme de ressources éducatives « E-Classe », le développement d'espaces numériques propres aux enseignants et directions ainsi que d'outils favorisant le dialogue avec les parents.

Voyons dans quelle mesure ces nouvelles mesures contribuent à faire entrer les outils numériques dans les classes et à « banaliser » leur usage. L'éducation par le numérique vise notamment à diversifier les supports d'enseignement, à personnaliser les apprentissages, à *accompagner les troubles d'apprentissage*².

Au niveau de l'équipement proprement dit, il a été décidé d'investir avec les Régions dans **l'équipement minimal de toutes les écoles et implantations**. Et en chiffres, cela se traduit ainsi : *87,9% des écoles du secondaire ont acquis au 31 décembre 2022 un appareil pour 5% de leur population scolaire dans le cadre d'une mesure ponctuelle d'équipement numérique*.³ Au niveau de l'équipement des familles, en 2021-2022, le code de l'enseignement⁴ a été modifié avec l'insertion de la possibilité de demander l'achat « volontaire » de matériel informatique aux familles des élèves du secondaire ordinaire et spécialisé. Le gouvernement de la FWB prévoyait alors une aide financière à hauteur de 75 euros par élève. Un fonds de solidarité est également instauré pour les familles les plus vulnérables. Depuis 2022-2023, le Gouvernement de la FWB octroie une aide financière forfaitaire de 150 euros dans le coût d'achat ou de location de matériel informatique pour les élèves qui ne possèdent pas encore de matériel informatique et qui sont scolarisés à partir du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance. L'objectif étant d'arriver à un élève=un ordinateur.

Toutes ces évolutions ont produit des effets positifs pour les EBS et ce surtout en termes d'évolution des mentalités et de compréhension de l'utilité de l'outil numérique pour eux. *De 2017 à 2024, l'UFAPEC observe une évolution très positive vers l'acceptation de l'outil numérique pour les élèves à besoins spécifiques*.⁵

Au niveau financier pour les familles, l'impact est nettement moins important. En effet, dans son enquête sur le numérique à l'école effectuée entre février et mars 2023, la Ligue des familles arrive à un pourcentage de 3,4 à 5,5 % des élèves qui ont bénéficié des aides financières de la FWB pour l'achat ou la location d'un ordinateur. Ces chiffres sont

² <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-numerique/#questions-frequentes>

³ <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/le-numerique/>

⁴ [Art. 1.7.2-2 § 3bis. Dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, sont considérés comme des frais scolaires les frais engagés sur base volontaire par l'élève majeur, par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale pour l'élève mineur, liés à l'achat ou à la location, d'un matériel informatique proposé ou recommandé et personnel à l'élève; à condition que ces frais soient engagés dans le cadre et les conditions fixés par la Communauté française en vue du développement de la stratégie numérique à l'école. Pour le matériel visé à l'alinéa précédent, un fournisseur peut être proposé ou recommandé dans le respect de l'article 1.7.3-3 et des règles fixées par le Gouvernement.

⁵ Anne Floor, *Les outils numériques pour les EBS : de mieux en mieux acceptés dans les écoles ?*, p. 7.



confirmés par Pierre-Yves Jeholet, ancien Ministre-Président de la FWB.⁶ La Ligue des familles estime aussi qu'en secondaire, 40 % des élèves ont besoin d'un ordinateur à l'école pour suivre les cours.⁷ Ce taux de pénétration des ordinateurs dans les salles de classe du secondaire ne peut qu'inciter l'élève à BS à oser sortir son ordinateur ou sa tablette de son cartable.

Coût financier pour les familles

L'équipe de l'APEDA⁸ a évalué l'an dernier le coût moyen d'équipement et de formation d'un enfant qui vient en classe avec son ordinateur de sa 3^e primaire à la fin des secondaires à un montant oscillant entre 5000 à 7500 euros⁹, soit un coût moyen d'environ 500 euros par an (P3 à S6).

Sophie Leclère de l'asbl Cœur à Corps¹⁰ évalue, quant à elle, le coût de la tablette à 500 euros auxquels il faut rajouter les abonnements annuels aux logiciels. Ce n'est pas, selon elle, le matériel qui représente le coût le plus important, mais la formation et la maîtrise de l'outil par l'enfant. Elle nous explique aussi que les parents peuvent introduire une demande à l'AVIQ¹¹ pour bénéficier d'une aide au financement de l'outil numérique pour leur enfant. *Il y a toute une série de conditions à remplir : fournir une attestation d'un thérapeute qui précise que l'outil sera utilisé à l'école comme à la maison, que l'enfant a suivi une formation préalable à la maîtrise de son outil et qu'il bénéficie d'un suivi par un thérapeute. Si l'école peut produire une attestation qui préconise l'arrivée d'un outil numérique, c'est encore mieux*, nous déclare Sophie. Si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé, la demande d'aide financière pour l'achat d'un outil numérique sera refusée, car l'enseignement spécialisé reçoit des subventions pour ce type d'équipement.

Reste à savoir si les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé ont réellement accès à du matériel numérique en classe. Selon l'APEDA et Cœur à Corps, cela sera très variable d'une école à l'autre. Dans l'avis 161 du conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques "Vers une pédagogie adaptée pour mieux répondre aux

⁶ <https://liguedesfamilles.be/storage/27731/20230821-Etude-%C3%A9cole-num%C3%A9rique---volet-1&2.pdf>, p. 22. Voir aussi la réponse parlementaire du Ministre-Président de la FWB en avril 2023 : Commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement, 12 avril 2023.

⁷ <https://liguedesfamilles.be/storage/27731/20230821-Etude-%C3%A9cole-num%C3%A9rique---volet-1&2.pdf>, p.12.

⁸ Interview réalisée le 10 septembre 2024 par Anne Floor.

⁹ Ce calcul se base sur les estimations suivantes :

- Achat de l'outil numérique (PC, iPad) + autre hardware (écouteurs, clavier externe pour l'iPad, scanner, etc.) en comptant un outil numérique par 5 ans, soit 2 outils sur l'ensemble de la scolarité : 2 x 650-750 euros soit 1400 euros.
- Apprentissage de l'utilisation de l'outil et des logiciels spécifiques : 1 séance par semaine pendant 1 an et demi chez un professionnel (environ 44 semaines par an) au prix moyen de 60 euros l'heure soit 4000 euros.
- Achat de logiciels spécifiques (fonctionnant dorénavant le plus souvent par abonnement) : environ 500 euros, exemple achat définitif sur un PC Sprint+Antidote = 514 euros.

¹⁰ Interview réalisée le 12 septembre 2024 par Anne Floor.

¹¹ Agence pour une vie de qualité (Wallonie) L'AVIQ peut intervenir dans le coût des aménagements et des aides techniques destinés à favoriser l'intégration de l'enfant chez lui, à l'école ainsi que lors de ses déplacements. A Bruxelles, les demandes d'aides individuelles sont à rentrer auprès de sa mutuelle. Pour en savoir plus, voir fiche outil thématique n°5 : [Recevoir le diagnostic et suivi thérapeutique de l'enfant](#)



besoins de nos élèves ayant un TDC¹² (anciennement dyspraxie)", 53,6 % des membres du personnel des écoles spécialisées fondamentales ont déclaré mettre en œuvre des aménagements tels que l'accès à internet, la disposition des prises électriques, la mise à disposition de matériel informatique (tablettes, ordinateurs, imprimantes). Ceux qui ne mettent pas en place d'aménagements spécifiques pour les élèves avec TDC relèvent un besoin d'aide humaine et matérielle notamment pour l'achat de matériel informatique et soulignent un manque dans leur formation.¹³

Recherche thérapeute pour mon enfant

Cette formation est le plus souvent assurée par un ergothérapeute¹⁴ dont l'intervention ne donne lieu à aucun remboursement de l'INAMI. Hélène Dewaerheijd de l'APEDA nous explique qu'elle tient un listing à jour des thérapeutes formés à l'outil numérique. La couverture géographique est très variable en FWB. *À Arlon, il n'y en a pas et, à Bruxelles, proportionnellement à la superficie et au nombre d'habitants, il n'y en a sûrement pas assez. Il y a plein de parents sur liste d'attente. Et il y a aussi l'obstacle du prix*, déplore-t-elle. L'APEDA pointait aussi comme dysfonctionnement le fait que les logopèdes et ergothérapeutes ne sont pas nécessairement formés aux outils numériques dans le cadre de leur formation initiale. Ils doivent se former à leurs frais et sont donc en effectif réduit pour le nombre de demandes. *Sur le premier semestre 2024, l'APEDA a reçu trente-six demandes de recherches de thérapeutes pour l'outil informatique. L'année dernière, un enseignant en logopédie de l'UCLouvain disait même qu'il ne fallait surtout pas introduire l'outil numérique car ce n'était pas bon pour les enfants*, déplorait Hélène de l'APEDA. Pour l'APEDA, un parent lambda qui utilise un ordinateur dans le contexte du boulot pourrait s'en sortir, parce que tous ces logiciels sont davantage user friendly et qu'il y a moyen de trouver des tutoriels en ligne. L'âge de l'enfant est aussi un élément à prendre en compte. *Cependant, pour des parents de milieux socioéconomiques inférieurs, cela sera plus compliqué, car souvent ils ne travaillent pas avec des ordinateurs au boulot. Mais finalement, le plus gros investissement, c'est l'enfant qui va le donner : en temps et en connaissance*.

Sophie Leclère dénonce également la galère des parents à trouver des professionnels pour diagnostiquer et accompagner leur enfant à BS. *Il n'y a pas assez de tout. Il n'y a pas assez de logos, de psychomotriciens, de kinés, de neuropédiatres, de pédopsychiatres. Les parents doivent attendre régulièrement de longs mois pour faire un test de l'attention pour leur enfant potentiellement TDAH. Ça va prendre de longs mois. Avoir un rendez-vous chez un neuropédiatre, tu en as pour un an. C'est vraiment le parcours du combattant et c'est extrêmement décourageant*.

Être aiguillé en tant que parent dans le choix de l'outil (Chromebook, PC, tablette android, iPad) sur base des fonctions d'aide dont l'enfant a besoin est pourtant un premier pas essentiel qui permettra aussi d'éviter des achats inadéquats. Il sera également important que le professionnel se tienne à jour, étant donné que c'est un

¹² Trouble de la coordination

¹³ Conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques, Avis 161 *Vers une pédagogie adaptée pour mieux répondre aux besoins de nos élèves ayant un trouble développemental de la coordination*, 12.06.2024, pp. 12 et 13, <http://www.enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966>

¹⁴ Des logopèdes, psychomotriciens, kinésithérapeutes se sont également formés à leurs frais à l'usage de l'outil numérique comme moyen de compensation.



secteur qui évolue sans cesse. Les parents peinent à trouver un professionnel formé pour accompagner leur enfant mais courent aussi le risque de tomber sur des professionnels peu scrupuleux se déclarant experts de la question après une journée de formation. Le business autour des enfants à besoins spécifiques reste juteux.

Et les pôles territoriaux ont-ils la capacité de soutenir et accompagner un élève avec son outil numérique ?

Un pôle territorial est une structure attachée à une école d'enseignement spécialisé. Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire de minimum 15 enseignants, éducateurs, logopèdes, kinés, tous spécialisés dans les troubles de l'apprentissage ou dans le soutien au handicap. Il remplit deux types de missions : les premières sont plutôt collectives et se concentrent sur l'accompagnement des écoles coopérantes¹⁵ et des équipes éducatives alors que les secondes visent à l'accompagnement individuel des élèves à besoins spécifiques.

Cet accompagnement individuel concerne :

- la mise en œuvre des aménagements raisonnables, au regard des besoins spécifiques de l'élève et des protocoles aménagements raisonnables et au regard d'une échelle de besoins pour les élèves présentant des besoins sensori-moteurs) ;

3. la collaboration à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables des élèves pris en charge et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé ;

4. le suivi dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

Théoriquement, rien ne s'oppose donc à cet accompagnement individuel à l'utilisation de l'outil numérique en classe par le pôle territorial. Le dur principe de réalité va cependant intervenir. Certains pôles ne disposent, en effet, pas du personnel en nombre suffisant ou adéquatement formés. Sophie Leclère nous explique que la situation sera très variable d'un pôle à l'autre. *Je croise des intervenants des pôles qui sont à fond dedans et ça roule. Et tu en as d'autres qui n'ont même pas entendu parler de NumaBib¹⁶ et qui ne savent pas comment on peut avoir les manuels en format numérique. Tu en as qui ne connaissent rien au numérique et qui vont se former.*

¹⁵ Toutes les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ont signé une convention de collaboration avec un pôle territorial, on les appelle les écoles « coopérantes ».

¹⁶ NumaBib est une e-bibliothèque constituée des versions numériques des manuels scolaires adaptés (manuels de référence, cahiers d'exercices, etc.) utilisés dans l'enseignement obligatoire fondamental et secondaire. Elle est destinée aux élèves présentant des troubles spécifiques d'apprentissage attestés par un professionnel et fréquentant une école en Fédération Wallonie-Bruxelles.



Impacts sur le terrain : nécessité de maîtriser l'outil et les logiciels d'aide

Pour l'APEDA et Cœur à Corps, l'enfant doit maîtriser un minimum son outil numérique avant de l'amener en classe et donc commencer par ses devoirs à la maison. Il doit taper au moins aussi rapidement que quand il écrit à la main. Cela permet d'éviter d'être mis en situation de double tâche. Le rythme de frappe est très différent s'il est en 3^e primaire ou 3^e secondaire. Avec l'I pad, il peut contourner momentanément cela en prenant des photos des notes des copains ou du tableau. Il lui faudra également maîtriser les compétences de base : allumer et éteindre son outil, enregistrer et transférer les fichiers, ouvrir et utiliser ses logiciels, etc. Ce n'est pas le rôle de l'enseignant que de former à l'outil numérique. L'enseignant doit comprendre l'utilité des logiciels et savoir comment communiquer les documents.

Cependant les deux associations se rejoignent sur le fait que l'école doit pouvoir accepter aussi qu'au début l'enfant tâtonne un peu. L'école oublie souvent que les débutants avec un outil numérique ont besoin d'un temps d'adaptation. *Pour moi, la mise en place d'un outil numérique dans l'enseignement ne peut se faire qu'après une réunion de concertation préalable. Il faut que l'enseignant ait conscience qu'on va passer par deux à six semaines de cafouillage où on doit trouver nos réflexes*, explique Sophie Leclère. Hélène Dewaerheijd renchérit en disant que *le fait d'amener son outil en classe va permettre de le maîtriser de mieux en mieux et que cela devienne un automatisme*.

Conclusion

L'école a indéniablement évolué, d'une part, en termes d'inclusion des élèves à besoins spécifiques et, d'autre part, grâce à la transition numérique démarrée en 2019, à la mise en place des pôles territoriaux depuis la rentrée 2022 et à une évolution des mentalités vers un plus grand recours au numérique. Les écoles ouvrent dès lors plus aisément leurs portes aux tablettes et ordinateurs pour tous les élèves et donc aussi pour les EBS. Cependant le volet financier reste globalement à charge des parents. Il existe bien la possibilité de demander des allocations familiales majorées ou d'introduire des demandes d'aides individuelles auprès de l'AVIQ en Wallonie ou de sa mutuelle à Bruxelles. Mais à nouveau, pour introduire ce genre de demande, le parent devra être "expert" ou bien accompagné. Et les critères d'acceptation sont très stricts.

Depuis 2017, les logiciels d'aide sont devenus plus intuitifs, ce qui favorise une prise en main et un apprentissage autodidacte à la maison. Mais tout dépendra de l'âge de l'enfant ainsi que de la capacité des parents à l'épauler et l'accompagner. Les thérapeutes formés à l'utilisation de l'outil numérique ne courent pas les rues et le suivi par des ergothérapeutes ne donne toujours pas lieu à une intervention de l'INAMI. Un sérieux frein de plus à l'acquisition de cet outil de compensation. Aujourd'hui, seules les séances auprès de logopèdes sont partiellement remboursées (140 séances de 30 minutes réparties jusqu'au 18^e anniversaire) ; or, c'est souvent l'ergothérapeute qui est le mieux habilité à rendre l'enfant autonome grâce à un outil numérique quand il s'agit d'apprendre la frappe au clavier ou les outils de classement ou de géométrie. Il est donc urgent d'offrir la même intervention pour les ergothérapeutes, au risque de pénaliser encore une fois les enfants issus de familles plus fragiles. Permettre aux parents d'enfants



fréquentant l'enseignement spécialisé de bénéficier des remboursements INAMI pour des séances de rééducation (logopédie, ergothérapie...) en dehors de l'école serait aussi un levier essentiel pour répondre aux besoins importants de ces enfants.

Les troubles d'apprentissage ne sont pas transitoires et nécessitent l'emploi d'outils spécifiques tout au long de la vie. Faire des élèves des individus autonomes capables de s'outiller et de compenser leurs faiblesses est pour l'UFAPEC un enjeu majeur. La formation initiale des thérapeutes (logopèdes, ergothérapeutes...) doit nécessairement comporter un volet consacré à la mise en place de l'outil numérique pour les élèves présentant des difficultés importantes en lecture et écriture et la formation initiale des futurs enseignants allongée d'un an aura à s'emparer des questions d'inclusion scolaire et des moyens pour y arriver. L'inclusion scolaire est l'affaire de tous et ne pourra réussir si elle ne repose que sur les épaules des pôles territoriaux ou d'enseignants particulièrement motivés.